

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ

OFFRE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ RÉSERVÉE AUX CONSOMMATEURS RÉSIDENTIELS ET NON RÉSIDENTIELS ALIMENTÉS EN BASSE TENSION SOUS UNE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Législation en vigueur

Conformément au code de l'énergie et à ses articles :

L331-1: Tout client qui achète de l'électricité pour sa propre consommation ou qui achète de l'électricité pour la revendre a le droit de choisir son fournisseur d'électricité. Il peut conclure un contrat d'achat d'électricité avec un producteur ou un fournisseur d'électricité de son choix installe sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne ou, dans le cadre de l'exécution d'accords internationaux, sur le territoire d'un autre État.

L331-3: Lorsqu'un consommateur final exerce le droit prévu à l'article L331-1 pour un site donné, ses contrats en cours au tarif réglementé concernant la fourniture d'électricité de ce site sont résiliés de plein droit. Cette résiliation ne peut donner lieu au paiement de quelque indemnité que ce soit.

L332-1: Les dispositions des articles L. 121-86 à L. 121-94 du code de la consommation sont applicables aux contrats conclus entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs et aux contrats conclus entre les fournisseurs et les non-professionnels pour une puissance électrique égale ou inférieure à 36 kilovoltampères, ainsi qu'aux offres correspondantes. L337-7: Les tarifs réglementés de vente de l'électricité mentionnés à l'article L337-1 bénéficient, à leur demande, aux consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères. Pour répondre aux principales questions destinées à l'information des consommateurs, une liste de questions/réponses a été dressée par la commission européenne et est accessible sur: http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/consommation/electricite_gaz/index.htm

Mode de paiement (à cocher)

- ☐ Prélèvement automatique mensuel selon échéancier
- ☐ Règlement par prélèvement
- ☐ Autre mode de règlement (Chèque, CB, Espèce)

Contrat souscrit automatiquement aux options :

E-facture : mail d'alerte de la mise à disposition de votre facture sur votre espace client

Relevé Confiance : mail d'alerte de votre prochaine facture estimée, vous avez ensuite 7 jours pour relever votre compteur et votre facture sera établie au réelle de votre consommation

Services souscrits optionnels (à cocher)

□ **Prélèvement douceur :** facture ≥ 250€, prélèvement en 2 fois automatique

Votre site de consommation
Référence du point de service 00600000
Adresse :
Appartement / Étage :

Localité :

Votre catégorie tarifaire (à cocher)

Code Postal : __ _ _ _ _ _ _

- □ Résidentiel □ Professionnel
- □ Commun Immeuble □ Collectivité locale

Date de mise en service

Coordonnées du	□ M □ Mme	
Nom:		
Prénom:		
Adresse :		
Code Postal :	Localité :	
Tél :	Mobile :	
Mail:		
Date et lieu de naissand	e:	
Coordonnées du	□ M □ Mme	

Nom:

Prénom: Adresse:

Code Postal : __ _ _ _ _ Localité : _

Tél : Mail:

Date et lieu de naissance : _

Professionnel ou personne morale (mentions obligatoires)

Mobile :

Code NAF: N°SIRET: N°TVA Intra: Nom contact : Fonction:

EXTRAIT DE Kbis OBLIGATOIRE + Attestation d'éligibilité

Prix et description de l'offre

Les prix sont extraits des tarifs réglementés fixés par l'arrêté en vigueur. Ces tarifs peuvent évoluer sur décision gouvernementale. Cette offre est valable pendant la durée de validité des tarifs précisés ci-dessus. Pour connaître les tarifs applicables référez-vous à la documentation "annexe tarifaire" en vigueur.

Cochez la case correspondante à votre choix :

Puissance en (KVA)

		3	6	9	12	15	18	24	30	36
	Option Base*									
	Option Heures Creuses Option Tempo**									

- * L'option Base n'est plus proposée aux clients résidentiels pour les puissances souscrites de 9 kVA inclus à 36 kVA inclus
- ** Cette offre n'est pas disponible actuellement pour les EDL équipés de compteurs Linky. RTE publie chaque jour la couleur du lendemain, qui s'applique à tous les consommateurs ayant choisi cette offre

Durée du contrat : Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelé tacitement par périodes d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties

- o J'accepte que la SICAE de la Vallée du Sausseron soit mon fournisseur d'énergie électrique au tarif réglementé, dans le cadre du contrat de concession du lieu de consommation ci-dessus, selon les conditions fixées par le cahier des charges de concession signé par l'autorité concédante (collectivité) et la SICAE de la Vallée du Sausseron.
- o le reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et de leur annexe.
- o Conformément à l'article L121-20 du code de la consommation et en cas de commande prise à distance, par démarchage à domicile ou sur le lieu de travail : "Vous disposez d'un délai de quatorze jours francs pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour" (Avec le formulaire joint)
- o Conformément à l'article L121-21-5 du code de la consommation : "Le droit de rétractation peut être exercé, pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de quatorze jours francs", Le consommateur paiera un montant proportionné au prix total du contrat
- o Je reconnais avoir eu connaissance de la possibilité de demander une étude tarifaire personnalisée gratuite, ce qui a guidé mon choix.

Date et signature
(titulaire et cotitulaire)
A
Le //

Exemplaire à retourner sous peine de coupure

Par courrier:

SICAE de la Vallée du Sausseron CS 20195 ENNERY - 40 rue Ampère 95302 CERGY PONTOISE CEDEX

Ou par mail à : contact@sicae-vs.fr ☐ Je souhaite que la fourniture d'électricité soit réalisée avant la fin du délai de quatorze jours francs.